Mercredi, 29 Octobre 1879.

SOMMAIRE.

Il a vécu.

Echos du jour.

Parlement de Québec.

Courrier du Nord-Ouest : *Monya.*

Service télégraphique.

Çà et là.

Courrier de Hull.

A travers Ottawa.

Légende. — Pour parvenir : *J. T. Saint-Germain.*

Feuilleton.—Le Gouffre : *Raoul de Navery.*

IL A VECU.

Le gouvernement Joly a vécu. Né dans la fraude et la corruption il se meurt dans l'impuissance et l'imbécilité. Tout crampon qu'il soit il va lui falloir lâcher le pouvoir. Que cela doit lui coûter !

Nous n'avons pas pour habitude de frapper un adversaire qui tombe, mais nous ne saurions cacher la vive satisfaction que nous cause la chute imminente et inévitable de ce gouvernement. Si énergiquement que nous ayons combattu ce ministère, nous voudrions pouvoir en parler avec respect, mais cela ne nous est pas possible. A défaut des principes qui nous séparent, il nous serait agréable de rendre hommage à ses bonnes intentions, à sa droiture, à son intégrité, mais nous ne saurions ainsi nous mentir à nous-même et mentir à la vérité. On ne décerne pas d'éloges aux gouvernements qui se sont traînés dans la boue—pour employer l'expression du *Star*, un journal sympathique pourtant à M. Joly !—on les flétrit pendant qu'ils règnent comme lorsqu'ils tombent, et on les cloue au pilori de l'histoire afin que leur carrière comme leur fin ignominieuse servent de leçon salutaire à tous les gouvernements qui seraient tentés, à leur exemple, de prostituer le pouvoir.

Le gouvernement Joly n'avait pas acquis légitimement le pouvoir, il l'avait usurpé, il l'avait volé. Le coup d'Etat du 2 mars 1874 n'est pas autre chose que le vol du pouvoir pour des fins malhonnêtes. Puis ce pouvoir volé au parti conservateur, que n'a-t-il pas fait pour le garder ? Il a eu recours aux moyens les plus ignobles, achetant pour gouverner la voix d'un député conservateur, après avoir offert sans succès à bien d'autres le prix de la trahison. Non content d'avoir déshonoré cet homme, il en a fait ensuite l'orateur de la chambre d'assemblée. Un gouvernement entaché d'un acte pareil peut-il mériter autre chose que la flétrissure ?

Nous n'avons pas l'intention de passer en revue une carrière aussi révoltante, bien connue, du reste, de nos lecteurs, mais l'on sait que l'achat de M. Turcotte n'a été que le premier pas dans la voie de la fraude et de la corruption. Dans tout le cours de leur existence, les ministres rouges n'ont eu d'autre souci que d'exploiter le pouvoir pour des fins personnelles. Foin des intérêts de la province ! Plutôt la ruine, plutôt la banqueroute que la perte de nos portefeuilles : telle était la devise des chefs libéraux. Aussi, rien ne leur a coûté : trafic des contrats publics, dépenses ruineuses, violations des priviléges du parlement, destitutions arbitraires. Ils étaient en train de jeter la législation provinciale dans le chaos, et si on ne les eût pas arrêtés à temps, ils auraient démoli notre admirable système d'instruction publique au mépris des volontés de l'épiscopat et des hommes les plus éclairés de la province. Cette mesure révolutionnaire adoptée, Dieu sait à quels excès ils se seraient portés ! On prétend souvent que nos radicaux ne ressemblent pas à ceux de France ; eh bien, qu'on leur laisse le pouvoir pendant quelques années et ils nous auront bientôt fourni la preuve—MM. Langelier et Mercier en tête—qu'on les traite avec beaucoup trop d'indulgence.

La nouvelle administration qui sera formée a une rude tâche à remplir. Les embarras financiers de la province sont certainement énormes. Cependant les ressources de Québec ne sont pas encore épuisées, tant s'en faut, et avec des ministres expérimentés et patriotiques, il sera possible de surmonter ces difficultés et de donner à la province, ce qui lui manque depuis dix-huit mois, une administration sage, économique et ayant à cœur ses véritables intérêts.

Une dépêche de ce matin nous apprend que l'honorable M. Langevin se porte mieux, quoiqu'il souffre encore d'une maladie d'intestins qui lui fera garder le lit plusieurs jours.

ECHOS DU JOUR.

M. Norris, ci-devant rédacteur du *Star*, est de nouveau attaché à la rédaction du *Herald* de Montréal.

La contestation de l'élection de Richelieu se poursuit actuellement devant le tribunal de Sorel.

On dit que M. Burk, ex-député de Durham-Ouest, sera nommé shérif, en retour de sa complaisance.

M. J. D. Lawlor, de Montréal, organise une puissante compagnie pour la fabrication de machines à coudre, grâce au tarif national.

Jusqu'ici, vingt-sept sociétés de Canadiens-français ont répondu à l'appel du comité d'organisation de Québec, pour la célébration de la fête nationale le 24 juin 1880.

Si le gouvernement fédéral a pu réduire le prix des terres du Nord-Ouest, c'est donc dit le *Telegram* de Toronto, que la mission des ministres en Angleterre n'a pas manqué, comme le prétend la presse réformiste. La réflexion du confrère est fort juste.

Dans le manifeste qu'il vient de publier, le *Globe* se déclare l'organe du parti *libéral*. Voilà un adjectif, remarque le *Telegram*, qui n'a paru de longtemps dans les colonnes de la feuille *réformiste*. Est-ce que cela indiquerait par hasard, l'effacement de M. Brown devant M. Blake, qui, on ne l'oublie pas, est fort antipathique au sénateur.

Le *Herald*, de London, dit que le cabinet Joly doit tomber, rongé par la corruption qui a achevé de le miner, et que le lieutenant-gouverneur ne serait pas justifiable de dissoudre les chambres et d'encourir les frais de nouvelles élections, parce qu'il est possible, comme on l'assure, de former un bon gouvernement après la chute de M. Joly.

On sait que le lieutenant-gouverneur M. Macdonald devra se retirer au mois de juin prochain. Déjà l'on se livre aux spéculations. Une feuille indépendante de Toronto publie même le nom de l'héritier de cette importante succession,—M. John Beverley Robinson. Il faut naturellement prendre cette rumeur pour ce qu'elle vaut.

Une dépêche de Québec nous apprend que le sort du gouvernement Joly est scellé. S'il ne résigne pas, une bonne majorité se prononcera contre lui, parmi laquelle se trouveront plusieurs de ses anciens partisans : MM. Flynn, Chauveau, Paquet, Fortin, etc. Dans ce cas, il va falloir à l'*Eclaireur*, comme il nous l'a promis, *emplir son encrier de sang et écrire avec une plume de fer*. Grande date, pour employer une autre expresssion de l'organe démocrate !

La Cour Suprême vient de décréter que l'acte fédéral relatif aux élections contestées n'est pas *ultra vires* comme l'avait prétendu le tribunal de Québec dans la cause de Valin *vs* Langlois. Il n'y a aucun doute, a dit le juge en chef dont le jugement est très élaboré, que le parlement du Canada avait le pouvoir et le droit de passer l'acte de 1874 qui impose aux juges l'instruction des pétitions d'élections et qui règle la procédure. Depuis longtemps déjà, cette importante question est discutée, et il est bon que nous sachions aujourd'hui que la plus haute autorité judiciaire au Canada s'est prononcée.

Notre correspondant du *far west* nous écrit à la date du 12 courant : Le révérend Abbot Martin, évêque de Dakota, est parti de Helena, le premier jour de ce mois pour se rendre à la demande des autorités américaines, au camp de Sitting Bull, où il devra savoir ce que pense le redoutable guerrier de l'invitation qu'on lui a faite de retourner à sa réserve. La conférence aura lieu à Sweet Grass Hills. On pense que le gouvernement des Etats Unis exige des Sioux qu'ils livrent à ses agents, leurs armes et leurs chevaux, et retournent d'ici à deux mois sur leur réserve d'où ils ne pourront s'éloigner sans une permission officielle.

Le colonel Macleod et le surintendant M. Dewdney rejoindront l'évêque Martin, en toute probabilité, à la montagne de Bois ; et le capitaine Cotton du Fort Walsh, part à la tête d'une escorte de la gendarmerie à cheval, pour se rendre lui aussi à ce dernier endroit et accompagner l'expédition. Je vous communiquerai le résultat de cette entrevue diplomatique. L'évêque Martin ne pense pas que Sitting Bull se soumette : mais il est d'avis que la plupart des rebelles seront bien aises de secouer le joug du maître et capituleront.

La rédaction—Le télégraphe nous a appris que les Sioux avaient offert au gouvernement de Washington de prendre les armes contre les Utas révoltés—ennemis de vieille date. Voilà un acte de soumission qui dénote le retour à des idées plus conciliantes vis-à-vis du pouvoir. Si la bande de Sitting Bull qui compte, paraît-il, près de 3,000 guerriers, disparaissait du territoire canadien, la paix cesserait d'être menacée à chaque instant, et nous pourrions mieux nous entendre avec nos sauvages que la présence des intrus irrite beaucoup.

PARLEMENT DE QUÉBEC.

Québec, 28—La chambre s'est réunie à 3 heures.

Un message du lieutenant-gouverneur est lu informant l'assemblée législative, que le 11 septembre dernier il s'est rendu au conseil législatif et a sanctionné les bills passés par les deux chambres.

M. Wurtele présente un bill pour confirmer certains bills sanctionnés par le gouverneur, le 11 septembre.

M. Mercier dit qu'il a donné avis d'un bill semblable.

M. Joly espère que, puisque le gouvernement a donné avis d'un bill dans le même sens, l'honorable député d'Yamaska retirera le sien. Le gouvernement est prêt à présenter cette mesure ce soir même.

L'ordre du jour étant appelé, M. Joly propose la motion suivante :

1o. Que le 27 avril dernier, le bill des subsides pour l'année financière expirée le 30 juin 1879, a été lu une troisième fois et passé par cette chambre ; 2o. Que le 18 août dernier, le Conseil législatif, tel qu'il appert du procès-verbal du dit Conseil, imprimé et publié sous sa direction, vota une adresse à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, dans laquelle le dit Conseil déclare qu'il croit de son devoir de retarder l'adoption du bill des subsides jusqu'à ce qu'il ait plu à Son Honneur de choisir de nouveaux aviseurs constitutionnels ; 3o. Que le Conseil législatif, en retardant l'adoption du bill des subsides jusqu'à ce que le lieutenant-gouverneur ait choisi de nouveaux conseillers, a enfreint les droits et prérogatives de la branche élective de la législature et a usurpé une autorité qui ne lui appartient pas ; 4o. Que pour donner plus de force à ce protêt et affirmer ces droits d'une manière pratique, cette Chambre confirme de nouveau le budget qu'elle a voté et s'engage à indemniser le gouvernement de toute dépense qu'il pourrait faire en vertu des subsides votés à Sa Majesté le 29 août dernier.

M. Mathieu.—La motion n'est pas tout à fait régulière, attendu que les règles de cette chambre défendent de faire allusion à aucun document introduit dans une autre chambre avant qu'il soit soumis à cette chambre dans la forme prescrite. Cette motion a trait à un document et à des procédures qui sont du ressort régulier d'une autre chambre, et l'Assemblée législative n'a pas le droit de s'en occuper.

M. Joly.—Je puis citer un précédent qui remonte à 1821, lorsque, sur motion de M. Nelson, une résolution du conseil législatif fut lue à cette chambre, qui en prit connaissance sans que personne ne s'y opposât.

M. Chapleau.—Le précédent cité par le premier ministre est tout à fait opposé à sa prétention, car il prouve que cette chambre n'a pas le droit de prendre connaissance de documents avant qu'ils lui soient officiellement soumis.

M. Langelier (Portneuf).—L'objection offerte par M. Mathieu s'est aussi offerte à mon esprit, mais j'ai examiné les différents modes de procédure applicables aux circonstances actuelles, et j'ai trouvé un cas, en 1856, où l'on a agi absolument de la même manière que le premier ministre.

M. Mathieu—Je me désiste de mon objection.

M. Lynch—Je désire proposer un amendement.

M. Joly—Je désire parler sur la motion avant qu'aucun amendement ne soit proposé.

Cris de : " continuez ! continuez !

M. Chapleau—Il est très facile de régler cette difficulté. Mon honorable ami, le député de Brome, avait la parole.

M. Joly—Non ; j'ai la parole.

M. Chapleau—Si l'honorable premier ministre ne veut pas accepter mon avis, libre à lui d'agir autrement.

M. Joly — L'opposition craint-elle que le gouvernement soit disposé à proposer la question préalable ?

M. Chapleau—C'est justement ce que j'allais dire.

M. Joly—Je permettrai que l'amendement soit proposé, à la condition que nul membre de l'opposition ne propose la question préalable.

M. Lynch—Je propose l'amendement suivant :

"Que cette chambre, tout en revendiquant solennellement tous les droits, pouvoirs et priviléges constitutionnels relativement aux subsides ou toute autre matière, est d'opinion qu'il est du devoir de tous ses membres, qui ont à cœur les véritables intérêts de cette province mis en péril par la situation critique dans laquelle elle se trouve et sans considération de parti, et afin de mettre un terme à la crise actuelle, d'unir leurs efforts pour former à la place du gouvernement actuel, une administration forte et effective composée d'hommes qui, dans un but de conciliation, seront capables de proposer et de faire accepter par la population de cette province un programme modéré qui soit de nature à faire face aux exigences de la situation, d'hommes qui pourront commander la confiance et une majorité respectable des représentants du peuple."

Cris de : " Adopté " et applaudissements.

M. Joly—Je regrette que mon programme ne soit pas de nature à répondre aux désirs exprimés dans cet amendement, mais je dois avouer qu'il me serait impossible de formuler un programme qui embrassât le feu et l'eau en même temps. M. Joly s'étend alors sur sa propre motion, et lit les passages des premières résolutions du Conseil l'accusant d'avoir retiré la plus grande partie des mesures proposées par le gouvernement. En réponse, il lit le discours du trône et fait un résumé de la politique de son gouvernement. Parlant de sa politique des chemins de fer, il dit que lorsque M. de Boucherville était au pouvoir, il pouvait compter sur une majorité de vingt-cinq voix qu'il devait à des *rings* de spéculateurs, tandis que lui (M. Joly), avec une majorité de quatre voix seulement, a sacrifié deux de ces quatre voix de majorité plutôt que d'être contrôlé par ces *rings*.

(Ici, les spectateurs dans les galeries applaudissent d'un côté, et témoignent leur désapprobation de l'autre.)

M. Chapleau—Je dois condamner sévèrement toute démonstration de ce genre.

M. Joly tente d'expliquer tout ce qu'il se proposait de faire et qu'il n'a pas fait et parle jusqu'à l'ajournement à six heures.

Après l'ajournement, M. Joly répète son discours en anglais qu'il termine à 10 heures 15 minutes.

M. Chapleau félicite M. Joly de la modération de ses paroles. Il dit que lorsque la composition d'un ministère se trouve ou changée ou réduite durant la vacance, il est d'usage que le premier ministre ou quelque autre membre de son cabinet donne à la chambre les raisons de tel changement. Dans le cas actuel, un membre du gouvernement a résigné, mais le premier ministre n'a pas même daigné faire la moindre allusion à ce fait. Nonobstant la faiblesse causée au gouvernement par cette résignation, celui-ci se vante encore de sa force devant cette chambre et le peuple et ne veut pas expliquer les raisons de cette résignation. Bien au contraire, le premier ministre choisit la première occasion qui lui est offerte pour proposer à cette chambre une motion censurant l'action du conseil législatif en refusant de voter les subsides, et demandant que cette chambre accorde au gouvernement une indemnité pour les dépenses qui pourraient résulter de ce refus ; et quoique le premier ministre ait parlé durant plus de cinq heures, il n'a pas dit un seul mot de cette indemnité. Il explique quelle est la procédure qui prévaut en Angleterre relativement aux mesures comportant des votes d'orgent, et exprime sa surprise de ce que le premier ministre se soit hasardé à faire une telle proposition sans avoir obtenu préalablement la permission du lieutenant-gouverneur, et sans que cette Chambre en ait été informée par un message de Son Honneur. Le premier ministre, à plusieurs reprises, dans le cours de son long discours, a exalté la force de son gouvernement, mais il a oublié de dire que ses amis ont ouvertement déclaré à cette chambre qu'ils n'approuvaient pas ses mesures ; si donc ils lui ont permis de rester au pouvoir, ce doit être par pitié ou par sympathie politique, mais le fait est que le gouvernement ne doit son salut qu'à sa faiblesse. Tout en vantant sa force, il a eu l'impudence de se présenter de nouveau devant cette chambre, après un long ajournement, sans avoir complété son personnel. Le gouvernement a obtenu un ajournement de deux mois, et durant cet intervalle a tenu de nombreuses assemblées publiques ; mais le premier ministre ne s'est présenté franchement devant le peuple qu'en deux occasions seulement, et chaque fois il a dû s'apercevoir que, malgré ces vantardises, le peuple n'était pas de son côté. Il s'est vanté d'avoir renforcé son gouvernement en chassant deux des quatre amis qui composaient sa majorité. M. Chapleau ne peut comprendre cette espèce de logique, à moins que le premier ministre n'ait voulu dire que s'il a gagné de la force en perdant deux votes sur quatre, il deviendra invincible lorsqu'il n'en aura plus. (Applaudissements et rires.) Il répond ensuite aux remarques de M. Joly concernant les mesures énoncées dans le discours du trône ; défend M. de Boucherville de l'accusation d'avoir été contrôlé par des *rings* et, en terminant un magnifique discours, il fait un éloquent éloge de M. de Boucherville. Ses paroles sont souvent couvertes par les applaudissements et les bravos de ses auditeurs.

M. Lynch. — En proposant cet amendement, il doit répudier tout autre motif que celui de mettre fin au conflit et aux dissensions qui existent entre les deux chambres, et à moins qu'il ne se trompe, sa motion devra obtenir les suffrages non-seulement de la gauche de la chambre, mais aussi de la droite. L'honorable premier a demandé si lui (M. Lynch) avait l'assurance que le conseil législatif approuverait la motion qu'il a faite. Il répond que non ; que sa seule autorité est le désir qu'il a de mettre fin au pénible état de choses actuel. Il n'est pas prêt à admettre que le conseil eut le droit de refuser les subsides ; d'ailleurs, ce n'est pas là la question qui nous occupe en ce moment. La motion soumise à la chambre déclare que le ministère du jour possédait la confiance des représentants du peuple alors assemblés. Or, la position actuelle du ministère est bien différente de ce qu'elle était lorsque cette chambre s'est ajournée. Depuis lors, un des ministres a résigné—fait qui ne leur avait pas encore été annoncé officiellement. On ne l'avait appris que par la voix des journaux. Si le ministre qui a résigné s'est rangé dans l'opposition—ce qu'il ignorait encore—le gouvernement ne pouvait plus compter que sur le vote de l'orateur, puisque le dernier vote avant l'ajournement ne lui laissait qu'une majorité de deux voix. Il croit donc qu'un gouvernement qui n'a de majorité que la voix de l'orateur n'a pas la force nécessaire pour gouverner la province. Après avoir blâmé le premier ministre de s'être permis les remarques qu'il a faites sur le compte de M. de Boucherville, il fait un chaleureux appel aux députés, les conjurant de laisser de côté toutes leurs prédilections politiques pour ne s'occuper que de l'intérêt du pays, ébranlé jusque dans ses bases par un règne qui a duré déjà trop longtemps.

M. Flynn dit qu'il a toujours été guidé, depuis qu'il a l'honneur de siéger en cette chambre, par l'intérêt de ses mandants et ceux de son parti ; mais il croit que le premier devoir d'un honnête homme est de consulter l'intérêt du pays avant tout. Il condamne l'action du conseil législatif en refusant les subsides autant que qui que ce soit, mais il croit qu'un moyen a été découvert pour mettre fin à la crise qui existe depuis longtemps ; et il est d'opinion qu'il est du devoir de chaque membre de cette chambre de mettre de côté tout esprit de parti et de ne plus voter pour telle et telle motion uniquement dans le but de maintenir ces messieurs au pouvoir. La position qu'il prend ce soir n'est pas nouvelle pour lui. Déjà, avant l'ajournement, il a énoncé les mêmes principes. Le premier ministre l'a accusé d'être trop ambitieux. Cela peut être, mais s'il n'avait eu pour but que de satisfaire son ambition, il aurait pu le faire en soutenant encore le gouvernement actuel. Il votera pour la motion de l'honorable député de Brome comme le meilleur moyen de mettre fin aux difficultés qui existent, et d'obtenir un gouvernement capable de gouverner la province, ce que le gouvernement actuel n'est pas en position de faire. Il cite de May plusieurs passages démontrant qu'aucune dissolution ne saurait avoir lieu avant que les subsides soient votés, attendu que cela aurait pour effet de faire recommencer tout le travail de la session. Il cite aussi plusieurs autres autorités pour montrer qu'une dissolution ne devrait pas être accordée, à moins qu'on ait de bonnes raisons de croire qu'une nouvelle élection procurerait au gouvernement une majorité effective. Il fait un état comparatif de la position critique dans laquelle se trouve actuellement le pays, et celle que lui procurerait une coalition forte et animée de patriotisme. Suivant lui, le spectacle offert aujourd'hui par les partis politiques est de nature à dégoûter tous les honnêtes gens. Il est temps qu'on s'occupe plus des intérêts du pays et moins de ceux des partis.

M. Chauveau ne voulant pas, dit-il, donner un vote silencieux, propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée, et la chambre, à 1 h. 5 m. du matin, s'ajourne à mercredi, à 11 heures a. m.

PLUS TARD.

Les galeries ont été combles toute l'après-midi. Il est possible que M. Joly résigne demain, et on croit savoir que l'ajournement a été proposé à sa demande.

COURRIER DU NORD-OUEST.

(De notre correspondant spécial.)

Les moulins de MM. Macaulay et Jarvis sont fermés. Ils ont scié durant la saison 18,000 billots.

* * *

Les livres de souscriptions de la compagnie du chemin de fer du sud-ouest de Manitoba ne sont pas restés ouverts longtemps. Il y a eu une véritable course aux actions.

* * *

Un journal important de New-York E.U., l'*American Trade Review*, a publié une longue description de notre province, et des statistiques détaillées sur le commerce de notre ville qui se développe à vue d'œil.

La publicité nous va !

* * *

Plusieurs spéculateurs achètent du blé—qui se vend 60 centins—en énormes quantités. M. J. S. Traill, possesseur d'une très grande ferme, à deux ou trois milles d'Emerson, emploie un agent qui parcourt toute la province en quête de cette céréale.

* * *

De riches mines d'argent ont été découvertes dans le voisinage des lacs Falcon et de la Croix, à Kewatin, et une compagnie de cette ville se propose de les exploiter.

M. McCallum, arpenteur, a aussi trouvé de l'argent et de l'or près du Portage du Rat, le long de la ligne du Pacifique.

* * *

On savait depuis longtemps que la houille se trouvait en grande quantité à l'ouest. Il y a quelques semaines, d'immenses dépôts de charbon ont été découverts dans la vallée de l'Assiniboine et une compagnie a acheté 4500 acres de ce terrain. La ville de Winnipeg recevra cet hiver mille tonnes du combustible.

* * *

La vacance créée par la démission de M. Macdougall et la nomination de M. Hartgrave, à la charge de maître de poste, est remplie. C'est J. D. Elliott, ci-devant assistant-maître de poste à Brockville, qui est venu exercer ici les mêmes fonctions. M. L. O. Bourget a quitté le bureau pour se livrer au commerce.

* * *

Nous aurons bientôt une ligne télégraphique d'ici au Portage la Prairie, avec des bureaux à Headingly, Saint-François-Xavier et la baie Saint-Paul.

Depuis quelque temps, le télégraphe fonctionne aux stations de Saint-Boniface, de Niverville, d'Otterburn (Rivière aux-Rats) et Emerson, le long de l'embranchement de Pembina.

C'est le progrès qui nous arrive sous les formes les plus modernes.

* * *

Nous n'avons pas encore de renseignements précis : mais il est rumeur que le pont sera, en fin de compte, construit à la Pointe Douglas. L'élection de M. D. A. Smith aura donc coûté bien cher à Saint-Boniface. Si le choix est définitif, les intéressés solliciteront une charte pour ériger un pont à l'usage des piétons et des voitures sur la rivière Rouge, en face de l'avenue Provencher.

* * *

L'ambitieuse petite ville de Emerson veut se constituer en corporation. A force de réclames dans le genre si fort en vogue chez nos voisins, les spéculateurs ont réussi par faire croire au public que Emerson deviendrait quelque jour un centre très important. Nous leur souhaitons succès.

A l'avenir, Emerson sera desservie par le révérend M. Marcille, venu avec Sa Grandeur Mgr Taché, il y a quelques semaines. On parle d'y ériger une église.

* * *

Le *Journal* de Emerson cite comme remarquable le fait qu'un Mennonite a acheté, l'autre jour, une voiture en miniature, un jouet d'enfant. Avec le temps, dit-il, ces gens là finiront par faire comme nous. Il est bon d'ajouter que les Mennonites—importation d'une utilité douteuse, selon nous, et trop chèrement payée dans tous les cas—s'isolent en général du reste de la population.

Ils n'ont avec les autres groupes que des relations d'affaires, et leur plus grand souci est de nous vendre le plus possible et de n'acheter de l'*étranger* que les articles introuvables chez leurs frères de la colonie.

* * *

Le *Mail* de Toronto a publié un article qui laisse entrevoir une réduction du prix de nos terres. Toutefois, il ne faut pas oublier, dit-il, que les deux partis se sont engagés à taxer le peuple le moins possible : et la seule ressource qui reste au gouvernement c'est d'utiliser le sol. Ceux qui profiteront de la grande voie transcontinentale ne sauraient refuser de payer un prix raisonnable pour une propriété dont la valeur sera décuplée. Rien de plus juste. Mais quelles devraient être les conditions. Voilà le point le plus épineux. En abaissant un peu le prix de vente, il est possible que la colonisation devienne encore plus active. Néanmoins, les émigrants continuent d'affluer ici en dépit des hauts cris jetés par la presse hostile qui, si elle obtenait les concessions réclamées avec tant d'instances, serait embarrassée de n'avoir plus rien à critiquer.

Ainsi, par exemple, le dernier détachement amené par M. Prittie, se composait d'environ 300 personnes dont 200 venues de différents Etats de l'union américaine.

Les diatribes du *Free Press* nous ont sans doute mui, et il vaut la peine de s'enquérir s'il ne serait pas possible d'enlever même tout prétexte à récriminations.

A propos, disons que la voix publique désigne comme l'auteur des exagérations qui ont paru dans le *Free Press*, un homme vénal, payé pour écrire. Le vertueux patriote qui jouit du nom de D. A. Smith l'aurait avantagé, en retour de ses services, d'une situation dans le bureau même qui administre les terres de la compagnie du chemin de fer de Saint-Paul et du Pacifique.

Impossible de pousser plus loin l'amour de son pays ! !

* * *

Encore une petite révolution que l'on nous prépare. Il s'agit cette fois de notre système d'éducation jugé inefficace par une autorité encore inconnue. Naturellement, c'est dans le *Free Press* que se pratique la démolition de l'œuvre dont nous sommes fiers, malgré ses imperfections. Pendant longtemps, la feuille réformiste a ragé contre la loi si sage et si juste qui place l'enseignement catholique sous le contrôle d'un conseil composé de nos co-religionnaires, et *vice-versa* Après un silence de plusieurs années, le *Free Press* qui n'est plus tenu à la même réserve, déchaîne de nouveau ses foudres impuissantes. Le correspondant qui n'est pas chiche de sa prose, proclame avec tout le sérieux et l'aplomb de la sottise, que pour asseoir les bases d'un système vraiment progressif et relever le niveau des études, il faut fusionner les deux éléments. Pour nous qui connaissons la valeur réelle des termes consacrés par l'usage et que l'on retrouve toujours dans la bouche ou sous la plume de ces sapeurs—fusionner veut dire absorber, engloutir la direction catholique. N'est-il pas insensé de prétendre que la liberté d'instruire nos enfants suivant les préceptes de la morale chrétienne, entrave le développement général de l'éducation ? On ne fait pas pitié davantage. Comment, vous auriez besoin de nos lumières pour briller un peu ! Vos écoles ne sauraient resplendir que si les enfants qui partagent notre foi leur prêtent l'éclat d'un talent que les vôtres ne posséderaient pas ?

Enfin, tout se suit et s'enchaîne. Hier, c'était la langue française que l'on essayait de supprimer : aujourd'hui, c'est nos écoles que l'on veut non seulement *laïciser* ou *désenclericaliser*—comme le dit en France le libre-penseur ou l'athée—mais soumettre à l'influence directe du protestantisme.

MONIYA.

Winnipeg, Man., octobre, 1879.

La garniture la plus nouvelle pour les paletots de draps et de soie est le LIÈVRE ARGENTÉ.

Il a presque l'apparence du poil de renard argenté et ne coûte pas le dixième du prix.

J'ai acheté un lot considérable de peaux et je puis faire tailler, à deux heures d'avis, des garnitures de largeur désignée.

R. J. DEVLIN

ILLUMINATION au CRYSTAL

—ET—

BECS DE LAMPE BONANZA

La meilleure lumière de l'Univers.

Plus de rupture de cheminées de lampes.

Plus de cheminées !

Plus de fumée !

Donne autant de lumière que deux becs ordinaires

S'adapte à toutes les lampes.

C. S. SHAW ET CIE.

Seuls Agents, 63 *rue Sparks*.

Ottawa, 7 octobre 1879.

O'DOHERTY et Cie.

110 RUE SPARKS

(Autrefois Bryson.)

Exhibent cette semaine de nouvelles marchandises de modes, de nouveaux manteaux et Ulsters, de nouveaux draps et tweeds, nouvelles bonnettes, nouvelles couvertures, flanelles, etc., etc., etc. Toutes les marchandises sont marquées en chiffres connus.

UN SEUL PRIX.

O'DOHERTY ET Cie.

110 Rue Sparks

(Autrefois Bryson.)

Ottawa, 2 oct. 1879.

Poeles doubles,

2½ PIEDS DE LONG,

Pour $9 Seulement,

CHEZ

M. ESMONDE,

RUE SPARKS.

Ottawa, 24 octobre 1879.

MARCHANDISES SÈCHES

AU

Magasin Populaire

DE

A. D. RICHARD,

COIN DES RUES DE

L'ÉGLISE ET CUMBERLAND,

OTTAWA.

M. Richard a toujours un assortiment des plus variés et des plus complets qu'il offre aux prix les plus raisonnables.

Ottawa, 20 octobre 1879. an.

"HOME, SWEET HOME."

Ayant à cœur les intérêts du public, j'ai acheté, cet automne, un bel assortiment de meubles que j'ai eu à bon marché et que je puis livrer à des prix jusqu'à présent inconnus.

A mon grand magasin de meubles, 94 rue Rideau, on peut se procurer toutes sortes de meubles pour une bagatelle.

Marale :—Venez inspecter mon Stock.

J. ERRATT